

Réponses de la direction concernant l'évaluation 2016 du Fonds canadien de recherche sur la sécurité alimentaire internationale (FCRSAI)

Contexte

Le CRDI a confié au Groupe administratif Universalia le mandat de mener une évaluation sommative indépendante de la phase 1 du FCRSAI (2009-2015), ainsi qu'une évaluation formative de la phase 2 du FCRSAI (2013-2018). Le travail a été amorcé en mars 2016 et s'est terminé en octobre 2016 par l'approbation du rapport final produit par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et Affaires mondiales Canada.

L'évaluation a révélé que la phase 1 du FCRSAI a été efficace pour ce qui est de l'atteinte de 12 des 13 résultats attendus (n'ayant pas été à la hauteur pour mobiliser le financement complémentaire destiné à la mise à l'essai et à la validation des innovations), y compris :

- renforcer les partenariats conclus entre le Canada et des pays en développement
- tirer parti de l'expertise canadienne pour élaborer des solutions destinées aux pays en développement, en collaboration avec ces derniers
- produire de nouvelles connaissances, comme en témoignent les 144 innovations élaborées et les plus de 167 articles évalués par un comité de lecture qui ont été publiés.
- contribuer à la capacité individuelle à transférer les technologies aux utilisateurs ciblés
- sensibiliser la population à l'égalité des sexes et améliorer l'accès aux ressources et aux bienfaits nutritionnels pour les femmes et leur famille

De plus, l'évaluation a révélé que, même si la gestion de programme et la structure de gouvernance du FCRSAI étaient efficaces et appropriées, le projet manquait de ressources, tant au CRDI qu'à Affaires mondiales Canada, et le comité consultatif technique ainsi que le comité d'orientation stratégique pourraient bénéficier d'une plus grande diversité de participants et de l'expertise.

Les projets de la phase 2 mettant en scène 16 organisations canadiennes et 26 organisations de pays en développement sont mis en oeuvre dans 17 pays en développement. Au cours de cette phase, on a mis au point plus de 40 innovations qui ont le potentiel de répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire des populations pauvres. Celles-ci illustraient divers thèmes clés de sécurité alimentaire (disponibilité, accessibilité et utilisation), ainsi qu'une variété d'approches pour une mise en oeuvre à grande échelle. Il a été noté que la phase 2 est en voie d'éclairer les politiques et les programmes publics qui sont liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les pays en développement; le FCRSAI a toutefois été moins efficace pour éclairer les politiques et les programmes de sécurité alimentaire dans le cadre de l'aide internationale du Canada. Enfin, le rapport a formulé 11 recommandations pour améliorer les résultats des programmes ainsi que 5 recommandations pour les programmes futurs.

Bien que l'évaluation éclaire la prise de décisions sur le FCRSAI pour le reste de la phase 2 de ce dernier, ainsi que tous les futurs programmes conjoints fondés sur des données probantes dans le secteur, les utilisateurs finals de cette évaluation sont censés être les intervenants dans les pays en développement (y compris les organismes et les ministères gouvernementaux, les partenaires de la société civile et le secteur privé national, ainsi que les clientèles ciblées par ce projet de recherche pour le développement).

Le CRDI et Affaires mondiales Canada ont des réponses cohérentes à l'évaluation, en précisant que le CRDI explique la façon dont le FCRSAI donne déjà suite à bon nombre des domaines de recommandations cernés par l'évaluation. Même si Affaires mondiales Canada pourrait avoir l'occasion d'utiliser les innovations découlant du

FCRSAI, l'utilisation de celles-ci par d'autres organismes éventuels de développement international, des gouvernements nationaux et le secteur privé doit encore constituer un objectif à atteindre.

Les constatations et les résultats ont été examinés par le CRDI, et les programmes géographiques pertinents, ainsi que des spécialistes en analyse thématique et des répercussions au sein d'Affaires mondiales Canada. Le CRDI et Affaires mondiales Canada sont dans l'ensemble d'accord sur les constatations et les recommandations.

Réponses de la direction d'Affaires mondiales Canada et du CRDI en ce qui concerne les recommandations découlant de la phase 2.

Recommandation 1 : *Le FCRSAI devrait informer et appuyer les équipes de projet afin d'établir, de façon stratégique et efficace, des relations ou des partenariats avec les intervenants appropriés du Canada et des pays en développement, afin d'assurer une mise en oeuvre plus efficace à grande échelle des innovations. Degré de priorité : 1*

Réponse : La direction approuve entièrement cette recommandation.

Affaires mondiales Canada ainsi que le CRDI ont permis de mieux faire connaître les innovations auxquelles donne lieu le FCRSAI, et ils ont encouragé les équipes de projet de ce dernier d'établir des relations ou des partenariats stratégiques et efficaces avec les intervenants appropriés du Canada et des pays en développement, afin d'assurer une mise en oeuvre à grande échelle des innovations. En voici des exemples :

- Affaires mondiales Canada a facilité l'établissement de relations stratégiques entre l'Université de la Saskatchewan et plusieurs organisations partenaires d'Affaires mondiales Canada qui réalisent des programmes dans le domaine de l'agriculture agro-écologique et de conservation en Éthiopie, y compris la Société canadienne pour nourrir les enfants, USC Canada, la Banque canadienne de grains, et la Canadian Physicians for Aid and Relief (CPAR).
- Affaires mondiales Canada a consulté l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) dans le but d'explorer la possibilité d'aborder les enjeux réglementaires associés à l'utilisation de l'hexanal pour la conservation des fruits à chair tendre dans les Amériques. L'Université de Guelph a mené des discussions continues avec l'IICA afin d'examiner la meilleure façon de procéder à l'enregistrement de l'hexanal en Amérique latine et aux Caraïbes, et elle a organisé un webinaire avec les membres de l'IICA.
- Affaires mondiales Canada et le CRDI organisent un événement, avec l'Université de Guelph, qui s'intitule « Agrifood Trade Between Canada and Nepal: Gateway to South Asia », lequel aura lieu à l'Université de Toronto. L'événement est ouvert aux représentants commerciaux, gouvernementaux, universitaires et du milieu des affaires, et a pour objectif d'informer les participants des possibilités qui s'offrent aux entreprises canadiennes et népalaises, et de favoriser le commerce bilatéral dans le secteur agroalimentaire. De plus, cet événement s'appuie sur la lancée du projet des troussees d'agriculture durable au Népal, qui est mené avec l'Université de Guelph.
- En travaillant étroitement avec les bénéficiaires d'un financement, le CRDI exploite les possibilités en matière de mise à l'échelle d'innovations pour le développement en Colombie, en fonction de l'établissement de partenariats stratégiques avec les partenaires bilatéraux d'Affaires mondiales Canada, dans le contexte de l'instauration de la paix et de la sécurité dans les régions déchirées par la guerre de ce pays.

- Les bénéficiaires d'un financement déterminent ces possibilités tout en reconnaissant que la mise à échelle et l'intégration des innovations dépendront de l'établissement de partenariats novateurs, et de l'obtention de ressources offertes à l'extérieur du secteur public.

Recommandation 2 : *Le FCRSAI devrait améliorer ses efforts et ses méthodologies visant la « recherche de projets à mettre en oeuvre à grande échelle ». Degré de priorité : 2*

Réponse : La direction convient de l'importance de cette recherche.

Au début de la phase 2, les membres du Comité de gouvernance ont convenu que des fonds devaient être consacrés à la mise en oeuvre à grande échelle des résultats des recherches. Alors que la plus grande partie des fonds destinés à la phase 2 du FCRSAI étaient déjà engagés au moment de l'évaluation, des questions de recherche portant sur la mise en oeuvre à grande échelle ont été incluses dans les projets pour l'appel 6 et les projets de la phase 1, lesquels ont reçu un financement pour la deuxième phase du FCRSAI en 2014. De plus, il est possible d'apprendre des expériences plus vastes en matière de mise en oeuvre à grande échelle qui ont été acquises au cours de la phase 2. Enfin, le programme concentre son apprentissage sur les processus de mise à l'échelle, et l'on terminera bientôt des questions de recherche précises sur la mise à l'échelle au niveau du programme afin d'établir le lien entre les apprentissages acquis dans le cadre de projets précis et un programme de recherche plus vaste.

Au cours de l'année restante de la phase 2 du FCRSAI, si les ressources le permettent, on pourrait examiner la possibilité d'utiliser les fonds non dépensés afin de réunir les équipes du FCRSAI ainsi que d'autres experts dans ce domaine en vue de discuter des expériences et des possibilités.

Recommandation 3 : *Le FCRSAI devrait aborder de façon stratégique l'intégration possible des résultats du FCRSAI dans les programmes d'AMC. Degré de priorité : 2*

Réponse : La direction est d'accord dans une certaine mesure, sous réserve de la disponibilité des ressources.

Affaires mondiales Canada et le CRDI ont cerné des innovations prometteuses qui sont prêtes à être appliquées aux programmes de développement. Certaines d'entre elles pourraient être envisagées dans la filière de programmes d'Affaires mondiales Canada, sous réserve de la disponibilité des ressources, dans la mesure où elles font partie d'un ou de plusieurs champs d'action de la Politique d'aide internationale féministe du gouvernement du Canada. La Direction générale des partenariats pour l'innovation dans le développement (KFM), qui fait partie d'Affaires mondiales Canada, a entrepris des activités importantes de communication et de diffusion des résultats du FCRSAI à l'échelle d'Affaires mondiales Canada, y compris des programmes bilatéraux dans le cadre desquels le FCRSAI mène actuellement des projets.

Toutefois, AMC, à lui seul, n'aura pas suffisamment de ressources pour déployer à grande échelle toutes les nouvelles innovations prêtes à être appliquées qui découlent du FCRSAI. Des efforts plus importants devront être déployés pour informer les organisations de la société civile et le secteur privé (au Canada et à l'étranger) du potentiel que représentent ces résultats et ces innovations pour avoir une incidence positive sur la vie des populations les plus vulnérables et les plus pauvres, et ce, grâce à une amélioration de la nutrition et des moyens de subsistance, un accroissement de la résilience aux changements climatiques, un meilleur accès à l'économie de marché, des bénéfices accrus des chaînes de valeur, etc. Le CRDI et AMC devront élaborer une stratégie de mobilisation efficace qui sera axée sur la détermination d'autres sources de financement, ce qui entraînera une plus grande utilisation et une meilleure intégration des innovations découlant du FCRSAI. Enfin, les bénéficiaires d'un financement travaillent également sur l'élaboration de stratégies favorisant l'adoption d'innovations dans le cadre de leurs stratégies de sortie.

Recommandation 4 : *Le FCRSAI doit clarifier sa stratégie, ses priorités et ses approches en ce qui concerne chacune des trois catégories d'acteurs du secteur privé : les acteurs à petite échelle dans les pays en développement; les acteurs à l'échelle nationale dans les pays en développement; et les multinationales. Degré de priorité : 2*

Réponse : La direction approuve la recommandation, mais indique qu'il vaudrait mieux aborder celle-ci lors de la conception de l'initiative.

La phase 2 du FCRSAI n'était pas destinée aux multinationales du secteur privé. Les appels à propositions demandaient la participation d'organismes à but non lucratif axés sur les affaires ou d'organisations du secteur privé en tant que partenaires importants pour élaborer et mettre à l'échelle des solutions concrètes aux problèmes auxquels font face les agriculteurs, les transformateurs d'aliments, les grossistes et d'autres acteurs de la chaîne alimentaire. Par ailleurs, les équipes de recherche étaient tenues de disposer d'une première stratégie de mise à l'échelle afin de poursuivre les innovations prometteuses, peu importe si ces dernières provenaient du secteur privé ou public, ou de partenaires de la société civile. Les éventuels partenaires de mise à l'échelle provenant du secteur privé doivent participer aux toutes premières étapes du processus.

En ce qui concerne le type de participation du secteur privé ou le type de partenariat avec ce dernier, ceux-ci dépendront de la nature du projet et du type de possibilités que les innovations offrent sur le plan des applications commerciales.

Recommandation 5 : *Le FCRSAI doit fournir un soutien et des espaces permettant une collaboration entre les projets dans le but de documenter et de partager les expériences. Degré de priorité : 1*

Réponse : La direction approuve entièrement cette recommandation.

Non seulement le CRDI et Affaires mondiales Canada appuient cette recommandation, mais ils considèrent que l'apprentissage entre projets et la contribution à l'acquisition de connaissances dans le domaine de l'innovation constituent des éléments importants de l'expérience du FCRSAI (qui profitent non seulement aux bénéficiaires d'un financement, au CRDI et à Affaires mondiales Canada, mais également à la communauté de développement beaucoup plus vaste. Certains apprentissages entre projets ont été réalisés tout au long de la durée du Fonds, permettant ainsi aux partenaires de projet d'apporter des modifications aux projets en temps opportun. Avec l'aide du CRDI, certains partenaires (p. ex., l'Université de la Saskatchewan) ont mis en oeuvre des ateliers afin d'inviter d'autres projets à participer au déploiement à grande échelle en vue de tirer des enseignements porteurs d'impact. Presque tous les projets ont également profité des ateliers d'apprentissage entre projets organisés par le CRDI, lesquels portaient sur les stratégies de mise à l'échelle, le renforcement des capacités en matière de sexospécificités, et la formation sur les communications.

Les futures initiatives devront s'assurer que les ressources adéquates seront disponibles pour fournir un soutien et des espaces permettant une collaboration entre les projets dans le but de documenter et de partager les expériences, et ce, tout au long de la durée de l'initiative. De plus, il faudra envisager de faire appel à d'autres intervenants internationaux qui travaillent sur des questions semblables.

Le CRDI et Affaires mondiales Canada appuient l'organisation d'un événement de fin de projet. Ainsi, ils invitent des personnes-ressources clés, le CRDI, Affaires mondiales Canada, et des intervenants internationaux sélectionnés à discuter, à partager et à documenter les expériences qu'ils ont acquises dans le cadre de la phase 2 du FCRSAI.

Recommandation 6 : *Le FCRSAI doit mettre en oeuvre sa stratégie de communication en se concentrant sur les groupes cibles qui, jusqu'à maintenant, ont été rejoints avec la moins grande efficacité. Degré de priorité : 2*

Réponse : La direction approuve entièrement cette recommandation.

L'annexe XXXIX recommande de « sensibiliser les universités canadiennes au sujet des expériences acquises dans le cadre du FCRSAI, et de participer à des réunions et à des débats politiques de haut niveau qui portent sur les innovations agricoles ». Les communications du programme relèvent du CRDI. En compagnie des bénéficiaires du FCRSAI, le CRDI a participé à plusieurs conférences de haut niveau au cours de la durée du programme; organisé plusieurs ateliers d'apprentissage pour les bénéficiaires du FCRSAI; et produit plusieurs nouveaux produits de communication afin d'augmenter la visibilité du programme. Le CRDI et Affaires mondiales Canada s'engagent à continuer d'intensifier les efforts de communication pour augmenter la visibilité du FCRSAI au sein de divers publics au Canada (les établissements universitaires et de recherche, le grand public, la société civile, Affaires mondiales Canada, et le gouvernement du Canada).

Cette stratégie devrait aussi cibler les femmes et les populations les plus vulnérables et les plus pauvres en milieu rural et urbain, car elles pourraient profiter des innovations qui contribuent à augmenter la productivité agricole, à améliorer la nutrition, et à enrichir les connaissances. Pour ce faire, les renseignements doivent être présentés par divers moyens, dans des formats qui sont facilement accessibles et qui peuvent être facilement compris par les utilisateurs finaux ciblés. Les bénéficiaires du financement sont les mieux placés pour rejoindre ces groupes cibles.

Tous les projets ont élaboré des stratégies de communication et fait des progrès en ce qui concerne la communication des innovations aux groupes cibles. Par exemple, les équipes de recherche travaillent avec les technologies de l'information et de la communication (surtout avec la radiodiffusion communautaire dans des langues autochtones) et le théâtre communautaire, par l'entremise des écoles et des centres de santé. De plus, elles élaborent des brochures, des manuels et des ressources pour les communautés dans des langues locales, ainsi que des leçons et des pratiques exemplaires pour les agriculteurs analphabètes. L'ensemble des événements et des produits d'application des connaissances sont également mis à l'essai par les communautés avant leur diffusion.

Le CRDI et Affaires mondiales Canada peuvent faciliter ce processus en partageant des renseignements avec les réseaux pertinents au sein des pays en développement (surtout ceux qui ciblent les femmes ainsi que les populations les plus vulnérables et les plus pauvres).

Recommandation 7 : *Le FCRSAI doit s'assurer que les avantages liés au programme profiteront principalement aux bénéficiaires clés du programme, notamment les pauvres, les petits agriculteurs, et surtout les femmes. Degré de priorité : 1*

Réponse : La direction approuve entièrement cette recommandation.

Le mode de financement axé sur le portefeuille qui a été mis en oeuvre par le FCRSAI a ciblé les petits agriculteurs et surtout les femmes. Des efforts ont été déployés pour rendre les innovations accessibles et abordables pour les petits agriculteurs et les femmes. Par ailleurs, les bénéficiaires du financement travaillent étroitement avec d'autres intervenants (en dehors de la sphère de la recherche pour le développement) afin de rendre ces innovations plus accessibles aux petits agriculteurs et aux femmes, p. ex., par l'intermédiaire de l'épargne communautaire et d'institutions prêteuses, de fournisseurs de transfert de technologie, d'organisations financières et de marketing, etc. On pourra seulement constater la mesure dans laquelle le FCRSAI a profité aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables lorsque les données probantes concernant les changements par rapport au niveau de référence seront présentées dans les rapports de projet définitifs.

Le rapport semble conclure que certains projets de biotechnologie financés (p. ex, la nanotechnologie) ne profitent peut-être pas également à toutes les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Dans la

mesure où ces groupes sont organisés (ou peuvent être organisés) dans les organisations, les coopératives ou les associations de femmes ou d'agriculteurs, les projets de biotechnologie peuvent profiter aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables en améliorant leur portée. Dans le cas des deux projets de vaccins pour le bétail, les chercheurs abordent les questions d'abordabilité et de portée en produisant ces vaccins en Afrique avec l'aide des fabricants de vaccins situés sur ce continent, en consultation avec les groupes industriels, et en mobilisant directement les agriculteurs, y compris en menant des recherches sur les utilisateurs finaux.

Recommandation 8 : *Le FCRAI doit s'assurer que les résultats du projet sont écologiquement durables, conformément à l'ensemble des critères définis dans le cadre du SEA 2010. Degré de priorité : 2*

Réponse : La direction approuve entièrement cette recommandation.

L'évaluation attire l'attention sur deux questions : i) les faiblesses dans l'outil d'évaluation des propositions par rapport au traitement de la question de la durabilité environnementale, et ii) le besoin d'une évaluation plus rigoureuse des moyens de subsistance durables pour le déploiement à grande échelle des initiatives.

Il n'a jamais été question de réduire l'importance des thèmes transversaux de la phase 2; les bénéficiaires du financement, ainsi que le CRDI et AMC, ont veillé à ce que toutes les répercussions environnementales négatives apparentes soient atténuées (comme ce fut le cas lors de la construction des étangs d'aquaculture au Cambodge). Il serait utile de réviser l'outil d'évaluation des propositions avant qu'il soit appliqué aux futures initiatives afin de s'assurer qu'une importance adéquate est accordée à la durabilité environnementale.

À l'avenir, le CRDI et Affaires mondiales Canada pourraient organiser des ateliers au tout début de la mise en oeuvre des projets (à peu près de la même façon que le CRDI a organisé des ateliers sur l'égalité des sexes) afin d'assurer une plus grande intégration de la durabilité environnementale dans les projets. De plus, le CRDI pourrait mettre davantage l'accent sur la durabilité environnementale dans le cadre du suivi des projets et des rapports par les bénéficiaires. Sous réserve de la disponibilité des fonds, les spécialistes du CRDI ou d'Affaires mondiales Canada qui travaillent dans ces domaines pourraient réaliser plus souvent des missions de suivi sur le terrain ou embaucher des surveillants régionaux pour suivre les progrès à cet égard.

Les ressources appropriées et adéquates devront être attribuées par les organismes de mise en oeuvre afin d'assurer l'intégration des trois enjeux transversaux aux projets et d'évaluer les considérations relatives aux moyens de subsistance (biosécurité, santé, etc.) dans le contexte de la mise en oeuvre à grande échelle. Dans le cas du projet de nanotechnologie d'hexanal, le partenaire de mise en oeuvre a mené des essais connexes sur la biosécurité, et, avant que l'hexanal soit homologué aux fins d'utilisation commerciale, des essais rigoureux sur la santé et la biosécurité seront menés sous la supervision du gouvernement national.

Recommandation 9 : *Le FCRAI doit s'assurer que les questions de bonne gouvernance sont mieux comprises à l'échelle des projets. Degré de priorité : 2*

Réponse : La direction approuve entièrement cette recommandation.

Avant l'octroi du financement aux projets, la bonne gouvernance constituait un critère dans l'examen des propositions. Des spécialistes transversaux d'Affaires mondiales Canada qui travaillent dans les domaines des sexes, de la gouvernance et de la durabilité environnementale ont participé à l'examen des propositions. Les bénéficiaires d'un financement sont tenus de présenter régulièrement des rapports sur la façon dont leur projet fournit des occasions de promouvoir les principes de bonne gouvernance, dont la participation et l'inclusion, la transparence et la reddition de comptes, l'équité et la non-discrimination, pour donner suite aux besoins et aux priorités des bénéficiaires du projet.

Malgré les tentatives précédentes d'intégrer les considérations liées à la gouvernance dans le FCRSAI, il faudra manifestement déployer davantage d'efforts pour sensibiliser les bénéficiaires d'un financement (les partenaires canadiens et les partenaires de pays en développement) à la façon de mieux intégrer les considérations liées à la gouvernance dans ces projets.

Même si les activités sur le terrain de la phase 2 du FCRSAI devaient se terminer en mars 2018, il serait quand même utile de transmettre à tous les bénéficiaires d'un financement des fiches-conseils, particulièrement adaptées aux fins des projets de recherche et préparées par Affaires mondiales Canada, qui serviront à intégrer les considérations liées à la gouvernance dans les projets, tout en sachant qu'elles seront remplacées par les nouvelles lignes directrices de l'approche fondée sur les droits de la personne.

Enfin, il pourrait aussi être utile d'organiser un ou plusieurs ateliers d'apprentissage entre projets, en invitant des spécialistes transversaux d'Affaires mondiales Canada et du CRDI (dans les domaines des sexospécificités, de la gouvernance et de la durabilité environnementale). Cela permettrait aux projets qui sont plus avancés dans ces domaines de partager avec les autres les leçons qu'ils ont apprises ainsi que leurs pratiques exemplaires en matière d'intégration de ces concepts dans leurs programmes.

Recommandation 10 : *Le FCRSAI doit s'assurer que les exigences et les processus en matière de suivi et d'évaluation sont clairs et réalisables pour toutes les équipes de projet. Degré de priorité : 1*

Réponse : La direction approuve entièrement cette recommandation.

L'annexe XXXVII de l'évaluation mentionne les commentaires fournis par les intervenants qui ont été interrogés relativement au système de suivi et d'évaluation élaboré par le CRDI; 11 des 39 répondants au sondage ont indiqué que leur système de suivi et d'évaluation était défaillant. Ces commentaires faisaient principalement référence aux exigences rigoureuses en matière de production de rapports. Par ailleurs, le rapport mentionne le manque de ressources au sein du CRDI et d'AMC, et la fréquence ainsi que la précision des exigences en matière de production de rapports étaient considérées comme étant un lourd fardeau par certains partenaires de mise en oeuvre, surtout les universitaires. Le CRDI travaille actuellement avec les bénéficiaires d'un financement du FCRSAI afin de réduire le fardeau en matière de production de rapports.

De plus, l'annexe XXXVII mentionne que la gestion fondée sur les résultats cadre moins bien avec la réalité des programmes de recherche pour le développement qui visent à favoriser l'innovation, et pourrait ne pas rendre pleinement compte des retombées du programme qui seront probablement générées à plus long terme. Dans le cadre des futures initiatives, le CRDI envisagera des solutions de rechange ou des adaptations à l'approche de gestion axée sur les résultats afin de s'assurer que son système de suivi et d'évaluation convient à la recherche pour le développement.

Affaires mondiales Canada et le CRDI s'attendent à ce que les systèmes de suivi et d'évaluation au niveau des projets et du programme fournissent les résultats et les données probantes afin d'éclairer les politiques et les programmes futurs.

Recommandation 11 : *Le FCRSAI devrait entreprendre une évaluation sommative de la phase 2, y compris une méta-analyse des projets qui ont reçu un financement des phases 1 et 2, en mettant surtout l'accent sur les résultats des programmes et des projets. Degré de priorité : 2*

Réponse : La direction approuve entièrement cette recommandation.

Le CRDI mène actuellement une analyse des contributions afin d'évaluer les premiers impacts du programme. Il évaluera la contribution du FCRSAI aux changements touchant la productivité, les revenus et la nutrition des petits agriculteurs qui participent aux projets du FCRSAI, en examinant surtout l'aspect de l'égalité des sexes dans

ces résultats et en déterminant si le programme a également engendré des résultats et des répercussions pour le monde des affaires et d'autres acteurs. De plus, il complétera les activités du programme pour systématiser les leçons tirées de ce dernier en ce qui concerne sa stratégie visant à déployer à grande échelle les innovations en matière de nutrition et d'agriculture, et à appuyer la recherche transformatrice sous l'angle des sexospécificités.

En travaillant en partenariat avec le CRDI, Affaires mondiales Canada commandera et gèrera une évaluation sommative de la phase 2 du FCRSAI au cours de l'exercice 2018-2019.

3.0 Réponse de la direction aux recommandations stratégiques de l'expert-conseil concernant les programmes futurs

Le CRDI et Affaires mondiales Canada remercient l'expert-conseil pour l'éclairage qu'il a apporté sur la conception et la mise en oeuvre des futures phases potentielles du FCRSAI, et ils prendront ses recommandations en délibéré.

Recommandation 12 : Il est clair que le FCRSAI est toujours nécessaire. La fermeture du Fonds à la fin de la phase 2 pourrait nuire à la réputation du CRDI, d'Affaires mondiales Canada, ainsi que de l'ensemble du Canada, à titre de partenaire en développement.

Recommandation 13 : Concentrer notre attention sur les éléments suivants : i) la sécurité alimentaire globale des populations pauvres; ii) les cultures traditionnelles ou mineures; iii) soutenir l'utilisation des innovations prometteuses découlant du FCRSAI, tout en finançant les nouvelles innovations; iv) financer les projets importants qui favorisent les partenariats interdisciplinaires et intersectoriels afin d'aborder les problèmes complexes; v) l'octroi de subventions par voie de concours, avec des appels ouverts et une structure de gouvernance à deux niveaux; vi) financer divers partenariats conclus entre le Canada et des pays en développement; vii) publier les résultats; viii) les stratégies visant les décideurs des pays en développement; ix) le secteur privé national et à petite échelle dans les pays en développement; et x) faire en sorte que le CRDI demeure l'organisme de mise en oeuvre.

Recommandation 14 : Prendre les mesures suivantes : i) octroyer un financement à plus long terme au Fonds; ii) accroître les possibilités d'apprentissage, de partage des connaissances, et de réseautage entre les projets; iii) simplifier les procédures administratives du Fonds ainsi que le cadre de gestion de projets (CGP); iv) renforcer la gouvernance et la gestion des structures avec les représentants des principaux bénéficiaires (dans l'évaluation des besoins, les critères et les processus); v) intensifier l'engagement stratégique d'Affaires mondiales Canada à l'égard du déploiement à grande échelle des processus, facilité par l'augmentation des ressources humaines et des allocations budgétaires; vi) accroître la souplesse des modalités de partenariat; et vii) soutenir les approches agroécologiques favorisant le renforcement de la résilience dans le contexte des changements climatiques.

Recommandation 15 : Veiller à ce que : i) des stratégies de renforcement des capacités soient élaborées et mises en oeuvre; ii) les partenaires recherchent des ressources humaines, organisationnelles et financières supplémentaires pour réaliser leur travail; et iii) Affaires mondiales Canada envisage de contribuer à l'application à grande échelle des résultats du FCRSAI.

Recommandation 16 : S'assurer que : i) les innovations et les projets agroécologiques favorisant le renforcement de la résilience dans le contexte des changements climatiques bénéficient d'un soutien plus délibéré; ii) des représentants des principaux bénéficiaires du FCRSAI, notamment les populations pauvres, et surtout les femmes et les petits agriculteurs, siègent au Comité consultatif scientifique (CCS); et iii) un cadre clair est mis en place pour l'évaluation des technologies dans la sélection de projets, dans le cadre de son engagement à l'égard du thème transversal de la durabilité environnementale.

Réponse : La direction accepte en principe ces recommandations, sous réserve de leur harmonisation avec la

Politique d'aide internationale féministe du Canada et de la disponibilité des ressources.

À la suite du lancement de la Politique d'aide internationale féministe du Canada, la sécurité alimentaire n'est plus une priorité thématique *en soi*, mais elle fait partie intégrante d'un certain nombre de champs d'action ciblés : l'autonomisation des femmes et des filles; la dignité humaine (grâce à la nutrition), la croissance inclusive (grâce à l'agriculture durable et au développement des chaînes de valeur); ainsi que la durabilité environnementale et les initiatives en matière de climat. Par ailleurs, les programmes novateurs continuent d'être une priorité dans le cadre de la Politique d'aide internationale féministe du Canada, comme le confirment les propos suivants : « *Affaires mondiales Canada s'efforcera d'intégrer l'innovation à ses programmes d'aide en adoptant de nouveaux modèles de gestion, de nouvelles pratiques en matière de politique, de nouvelles technologies et de nouveaux moyens d'assurer la prestation des services et des produits. Le Canada intégrera l'innovation dans ses initiatives d'aide internationale en encourageant une expérimentation accrue et la mise au point de nouvelles solutions aux défis inhérents au développement* ». Le financement futur destiné à l'utilisation et à l'intégration de ces innovations, ou à l'élaboration d'un programme novateur fondé sur des données probantes dans le secteur de l'agriculture, accordera la priorité aux champs d'action de la Politique d'aide internationale féministe du Canada.